

ASSEMBLEE GENERALE DU 10 SEPTEMBRE 2015
SOUS LA PRESIDENCE DE PHILIPPE VASSEUR

Mise en œuvre d'une procédure de suppression de postes budgétaires pouvant entraîner des licenciements soumis aux dispositions du plan « Emploi consulaire » adopté par la Commission Paritaire Nationale du 9 décembre 2014.

L'Assemblée générale de la Chambre de commerce et d'industrie de région Nord de France, réunie le 10 septembre 2015 à Lille,

CONSIDERANT que l'environnement réglementaire, partenarial et économique des CCI de la région Nord Pas de Calais évolue, notamment au regard de la création de la grande région administrative Nord Pas de Calais - Picardie au 1er janvier 2016, laquelle modifiera la circonscription des CCIR actuelles amenées à se regrouper en une nouvelle CCIR.

CONSIDERANT les décisions nationales des pouvoirs publics imposant la baisse forte et continue de la ressource fiscale des CCI qui, conjuguée à des prélèvements exceptionnels successifs, génère depuis 2014 une pression sans précédent sur les équilibres budgétaires des chambres.

CONSIDERANT la trajectoire budgétaire nationale 2015-2017, qui va se traduire, pour le réseau consulaire Nord de France, par une nouvelle baisse de ressource fiscale de l'ordre de 8 M€ pour 2016.

CONSIDERANT, dans ce contexte, que malgré les mesures budgétaires déjà engagées en 2015 tant s'agissant de la masse salariale que des autres dépenses, les équilibres budgétaires du réseau consulaire Nord de France ne pourront être atteints pour 2016 sans un nouvel effort à la fois sur la masse salariale, sur les autres dépenses et en optimisant le volet recettes, se traduisant notamment par un effort supplémentaire sur la masse salariale de l'ordre de 3,5 M€ pour 2016.

CONSIDERANT que, compte tenu de ces contraintes et de ces changements, il est nécessaire de faire évoluer le modèle économique des CCI Nord de France et d'adapter leurs capacités d'action aux besoins des entreprises, ce pourquoi la CCI de région Nord de France a autorisé à l'unanimité en son assemblée générale du 25 juin 2015 le président à préparer dans les meilleures conditions sociales et économiques une procédure de suppression de postes et à effectuer toutes démarches et remplir toutes formalités à l'effet d'exécuter cette décision avant le 30 septembre 2015, dans le cadre des dispositions de l'accord Plan Emploi Consulaire adopté par la CPN en date du 9 décembre 2014.

CONSIDERANT que le document d'orientation stratégique (dit projet « CCI Demain Nord de France »), organise - sur la base notamment des conclusions des travaux dits de préfiguration, engagés à l'issue du vote du schéma directeur le 10 avril 2014, conduits tout au long du 2nd semestre 2014 et enrichis des travaux nationaux engagés le 2 décembre 2014 dans le cadre de la démarche nationale « CCI Demain » proposée et pilotée par CCI France - le déploiement d'une nouvelle gamme de services fondée sur le resserrement des actions d'appui aux entreprises et participe ainsi à la transformation du modèle économique en :

- **accordant la priorité à deux grands chantiers transversaux d'avenir** (le projet « Troisième révolution industrielle » et le projet « CCI Digital » qui consiste à engager une véritable transformation de l'organisation consulaire en réinventant son offre, ses processus, son management et son organisation pour s'adapter pleinement au monde numérique) ;

- **resserrant la gamme de services**, soit par retrait total ou partiel de domaines d'activité entiers, soit par recentrage significatif des actions au sein d'activités existantes (sont privilégiées, dans la mesure du possible, trois priorités, déclinées dans un socle commun structuré autour de cinq lignes métiers régionales : l'entrepreneuriat à travers la ligne métiers « Entreprendre », la compétitivité des entreprises à travers la ligne métiers « Performance des organisations », et le développement commercial de l'entreprise à travers les lignes métiers « Performance commerciale », « International » et « Réseaux ») tout en adaptant la structuration des filières commerce, industrie, services, tourisme dans leur rôle de définition des stratégies, de coordination et de pilotage en lien avec les élus et en articulation avec les nouvelles lignes métiers ;

- **transformant le modèle économique** en s'appuyant sur la capacité des CCI à mobiliser leurs ressources sur les actions à plus forte valeur ajoutée, les plus adaptées aux nouveaux besoins de l'entreprise, et les plus susceptibles de s'inscrire dans un nouveau modèle économique nettement moins dépendant de la ressource publique.

CONSIDERANT que la mise en œuvre du document d'orientation stratégique implique le recentrage de nos actions sur l'ensemble de nos activités, notamment de par :

- l'arrêt des actions de sensibilisation et d'information généraliste ;
- le passage d'une logique de subventionnement à une logique de co-financement d'actions ;
- la segmentation accrue de l'intervention sur toutes nos gammes de produits ;
- le retrait progressif de la promotion dans les territoires en lien avec la réorganisation de ce dispositif ;
- l'arrêt de l'innovation généraliste ;
- l'accentuation de la différenciation de la gamme de services en privilégiant les expertises « fortes ».

CONSIDERANT qu'ainsi le contexte financier et la nécessaire évolution de notre modèle économique et de notre gamme de services contraignent la CCI de région Nord de France à envisager la suppression de 40 postes budgétaires dans le secteur de l'accompagnement des entreprises et des territoires, comme suit :

- De par la suppression de postes vacants afin de préserver autant que faire se peut les postes occupés :

1 poste vacant « Assistant formalités » et 1 poste vacant « Conseiller entreprise II » au sein de la CCI Artois.

1 poste vacant « Chargé d'activité », 1 poste vacant « Conseiller entreprise II » et 1 poste vacant « Assistant expert » au sein de la CCI Grand Lille.

1 poste vacant « Directeur » et 1 poste vacant « Attaché commercial » au sein de la CCI Grand Hainaut.

- En application des différentes orientations de resserrement aux activités existantes :

Création, suppression de 4 postes occupés : 1 poste « Conseiller Entreprise I » au sein de la CCI Artois ; 3 postes « Conseiller Entreprise I » au sein de la CCI Grand Lille.

Formalités, suppression de 2 postes occupés : 1 poste « Assistant formalités » au sein de la CCI Artois ; 1 poste « Chargé de formalités » occupé à mi-temps au sein de la CCI Grand Hainaut.

Information généraliste, suppression de 3 postes occupés : 3 postes « Chargé de relation client » au sein de la CCI Côte d'Opale.

Commerce, suppression de 2 postes occupés : 1 poste « Conseiller entreprise I » au sein de la CCI Grand Lille ; 1 poste « Conseiller Entreprise II » au sein de la CCI Grand Hainaut.

Tourisme, suppression de 2 postes occupés : 2 postes « Conseiller entreprise II » au sein de la CCI Grand Lille.

Innovation, suppression de 4 postes occupés : 1 poste « Conseiller entreprise II » et 1 poste « Chargé d'activité » au sein de la CCI Côte d'Opale ; 1 poste « Conseiller Entreprise I » au sein de la CCI Grand Lille ; 1 poste de « Chargé d'études » au sein la CCI de région.

Accompagnement RH, suppression de 3 postes occupés : 1 poste « Chargé de relation client » au sein de la CCI Artois ; 1 poste « Conseiller entreprise II » au sein de la CCI Grand Hainaut ; 1 poste « Conseiller entreprise II » au sein de la CCI Grand Lille.

Aménagement, suppression de 1 poste occupé : 1 poste « Manager II » au sein de la CCI Grand Lille.

Direction Régionale des Etudes, suppression de 1 poste occupé : 1 poste « Chargé d'études » sur la thématique Innovation au sein de la CCI de région.

- De par la fusion ou la suppression de direction(s) ou service(s) en raison des recentrages, des nouvelles priorités ou encore des perspectives de réorganisation régionale :

Suppression de la direction CCI Innovation à la CCI de région conduisant à la suppression de 2 postes occupés : 1 poste « Directeur » et 1 poste « Manager II » au sein de la CCI de région.

Fusion du développement durable et de la TRI conduisant à la suppression d'un poste occupé : 1 poste « Manager II » au sein de la CCI de région.

Fusion du transfrontalier avec l'international conduisant à la suppression d'un poste occupé : 1 poste « Manager II » au sein de la CCI Grand Lille.

Suppression de l'activité relative aux projets fonciers à la CCI de région conduisant à la suppression d'un poste occupé : 1 poste « Manager II » au sein de la CCI de région.

Rationalisation du pilotage de l'activité « Economie numérique » de la CCI Grand Hainaut conduisant à la suppression d'un poste occupé : 1 poste « Manager II » au sein de la CCI Grand Hainaut.

Regroupements de postes dans le cadre de la réorganisation régionale conduisant à la suppression de quatre postes occupés : 1 poste « Manager II » affecté au management intermédiaire Création/Transmission/Formalités au sein de la CCI Artois ; 1 poste « Manager II » affecté aux formalités au sein de la CCI Grand Hainaut ; 1 poste « Manager II » affecté aux formalités au sein de la CCI Grand Lille ; 1 poste « Manager II » affecté à la transmission au sein de la CCI de région.

Réorganisation consécutive au retrait de la CCI de région d'un dispositif d'accompagnement personnalisé aux entreprises et à l'optimisation des actions relatives au mentorat d'entreprise conduisant à la suppression d'un poste occupé : 1 poste « Chargé d'activité » au sein de la CCI de région.

CONSIDERANT que le Groupe Formation de la CCI Grand Hainaut est impacté par la fermeture des sites de Cambrai et Maubeuge/Feignies, le retrait partiel voire l'arrêt de certaines activités de formation professionnelle initiale ou continue, ce qui contraint la CCI de région Nord de France à envisager la suppression de 8 postes budgétaires dans le secteur de la formation au sein de la CCI Grand Hainaut comme suit :

Retrait partiel de l'activité dans le domaine de la logistique conduisant à la suppression d'un poste occupé : 1 poste « Assistant spécialisé ».

Réduction d'activité sur les formations industrielles conduisant à la suppression de deux postes occupés : 1 poste « Chef de groupe / Marketing » et 1 poste « Enseignant Formateur II ».

Rationalisation du développement commercial de l'école InGHenia du fait du recrutement d'un directeur à plein temps assurant également cette mission conduisant à la suppression d'un poste occupé : 1 poste « Chef de groupe / Marketing ».

Rationalisation de l'enseignement au sein du CFA du fait du regroupement de sections sur le seul site de Valenciennes conduisant à la suppression d'un poste occupé : 1 poste « Enseignant / Formateur I » en Histoire-Géographie, Français et Culture générale.

Rationalisation du support administratif du fait de la fermeture du site de Maubeuge/Feignies conduisant à la suppression de deux postes occupés : 1 poste « Assistant expert » et 1 poste « Assistant spécialisé ».

Rationalisation du support dédié Système d'Information du fait de la fermeture des sites de Cambrai et Maubeuge/Feignies conduisant à la suppression d'un poste occupé : 1 poste « Administrateur du système d'information ».

CONSIDERANT que le renforcement de la mutualisation et de la rationalisation des fonctions Support contraignent la CCI de région Nord de France à envisager la suppression de 9 postes budgétaires dans les services « support » comme suit :

De par la suppression de postes vacants afin de préserver autant que faire se peut les postes occupés : 1 poste vacant « Chargé d'accueil », 1 poste vacant « Assistant expert » et 3 postes vacants « Manager II » au sein de la CCI Grand Hainaut ; 1 poste vacant « Technicien des moyens généraux » au sein de la CCI Côte d'Opale.

Un poste occupé « Agent des moyens Généraux » affecté à l'entretien des locaux au sein de la CCI Artois.

Un poste occupé « Chargé d'accueil » à l'agence de Douai au sein de la CCI Grand Lille.

Un poste occupé « Chargé d'activité » Finances au sein de la CCI de région.

En synthèse

	Postes vacants				Postes occupés				Total			
	Appui	Formation	Support	Total	Appui	Formation	Support	Total	Appui	Formation	Support	Total
CCI Artois	2	0	0	2	4	0	1	5	6	0	1	7
CCI Côte d'Opale	0	0	1	1	5	0	0	5	5	0	1	6
CCI Grand Hainaut	2	0	5	7	5	8	0	13	7	8	5	20
CCI Grand Lille	3	0	0	3	11	0	1	12	14	0	1	15
CCIR	0	0	0	0	8	0	1	9	8	0	1	9
Total	7	0	6	13	33	8	3	44	40	8	9	57

CONSIDERANT que ces suppressions de postes budgétaires sont susceptibles d'entraîner, pour les postes occupés, la mise en œuvre de la procédure de licenciement pour suppression de postes résultant de l'accord Plan Emploi Consulaire adopté en Commission Paritaire Nationale le 9 décembre 2014.

DECIDE :

- Approuve la suppression des postes ci-dessus énoncés et inscrits au budget primitif voté par l'assemblée générale de la CCI de région Nord de France.
- Autorise, le cas échéant, le Président ou son/ses délégataire(s) à prendre toutes les mesures, accomplir toutes les démarches et signer tous actes nécessaires à la mise en œuvre de la procédure de licenciement pour suppression de postes résultant de l'accord Plan Emploi Consulaire adopté en Commission Paritaire Nationale le 9 décembre 2014.

Vote de l'Assemblée :

Nombre de votants54
Pour52
Contre0
Abstentions2

Pour extrait certifié conforme,

**Le Président
de la CCI de région Nord de France**



Philippe VASSEUR